



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, tenue le 2 février 2015, à 20 h, au centre communautaire, 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly.

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

### 2015-15 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h.

Sont présents : Christian Richard, maire  
Stéphanie Bergeron, conseillère  
Line Boisvert, conseillère  
Jérôme Pagé, conseiller  
Monic Pichette, conseillère  
Émile Brassard, conseiller  
Yvon Laviolette, conseiller

12 personnes sont présentes.

Il est proposé par Mme Monic Pichette, conseillère, et résolu à l'unanimité

QUE la séance ordinaire soit ouverte sous la présidence de M. Christian Richard, maire.

## ORDRE DU JOUR

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

### 2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance du 2 février 2015
- 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2015

### 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 3.1 Nomination au poste de directrice générale de la municipalité
- 3.2 Modification au contrat de Monsieur Guy Gagnon
- 3.3 Déclaration des intérêts pécuniaires
- 3.4 Inscription de M. Émile Brassard au cocktail dînatoire de la Fondation Philippe Boucher

### 4. FINANCES

- 4.1 Comptes à payer
- 4.2 Modification à la résolution 2014-298
- 4.3 Vente pour taxes pour l'année 2015
- 4.4 Refinancement des règlements d'emprunts par billets en date du 10 février 2015 au montant de 469 500 \$ en vertu des règlements d'emprunt numéros 98-389, 2009-543 et 2013-583
- 4.5 Octroi pour le refinancement des règlements d'emprunts au montant de 469 500 \$

### 5. LOISIRS

- 5.1 Autorisation d'appel d'offres pour un mur de traverse et un mur d'escalade
- 5.2 Approbation du plan d'action MADA/FAMILLE
- 5.3 Demande d'appui au Fest Diez

### 6. URBANISME

- 6.1 Adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement visant à modifier le Règlement de zonage 97-367 afin d'ajouter l'usage postes d'essence dans la zone CBa 115





- 6.2 Avis de motion (concernant l'adoption d'un règlement visant à modifier le Règlement 98-383-1 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Municipalité)
- 6.3 Avis de motion (concernant l'adoption d'un règlement visant à modifier le Règlement 97-367 sur le zonage de la Municipalité)

## 7. QUESTIONS DIVERSES ET PÉRIODE DE QUESTIONS

## 8. LEVÉE DE LA SÉANCE

---

## 2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL

### 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance du 2 février 2015

#### 2015-16 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2015

Il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 février 2015.

### 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2015

#### 2015-17 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JANVIER 2015

Il est proposé par Mme Line Boisvert, conseillère, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2015.

## 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 3.1 Nomination au poste de directrice générale de la municipalité

#### 2015-18 NOMINATION AU POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE Mme Claudia Daigle a été embauchée au poste d'adjointe à la direction générale le 1<sup>er</sup> juillet dernier;

ATTENDU QU' elle a été nommée au poste de directrice générale par intérim le 1<sup>er</sup> août 2014;

ATTENDU QUE le poste de directrice générale de la municipalité est vacant depuis le 3 novembre dernier;

ATTENDU QUE l'atmosphère de travail s'est améliorée;

ATTENDU QUE les services aux citoyens ont été maintenus durant cette période et que le conseil considère que le travail accompli par Mme Claudia Daigle depuis son embauche constitue une période d'essai fructueuse;

pour ces motifs,

il est proposé par Mme Line Boisvert, conseillère, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal embauche Mme Claudia Daigle à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly;

QUE le maire soit autorisé à signer le contrat établissant les modalités d'emploi de ce poste.





### 3.2 Modification au contrat de Monsieur Guy Gagnon

#### 2015-19 MODIFICATION AU CONTRAT DE M. GUY GAGNON

ATTENDU QUE le directeur du service incendie a recommandé que le titre d'officier soit retiré à M. Guy Gagnon étant donné que celui-ci est maintenant domicilié à l'extérieur de la municipalité et qu'il ne dispose plus des mêmes disponibilités qu'auparavant;

pour ce motif,

il est proposé par M. Jérôme Pagé, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal donne suite à la demande du directeur du Service incendie et retire le titre d'officier à M. Guy Gagnon et que ses conditions de travail soient dorénavant celles d'un pompier volontaire.

### 3.3 Déclaration d'intérêts pécuniaires

#### 2015-20 DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal doivent déposer chaque année le formulaire de leur déclaration des intérêts pécuniaires (Art. 357 L.E.R.M.);

ATTENDU QUE la directrice générale déclare que tous les membres du conseil ont déposé leur formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires;

pour ces motifs,

il est proposé par Mme Monic Pichette, conseillère, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accuse réception des dépôts des déclarations des intérêts pécuniaires.

### 3.4 Inscription de M. Émile Brassard au cocktail dînatoire de la Fondation Philippe Boucher

#### 2015-21 INSCRIPTION DE M. ÉMILE BRASSARD AU COCKTAIL DÎNATOIRE DE LA FONDATION PHILIPPE BOUCHER

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de participation au cocktail dînatoire de la Fondation Philippe Boucher;

ATTENDU QUE tous les profits iront à la Fondation Philippe Boucher venant en aide aux jeunes en difficulté;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté une politique régissant les demandes d'aide qui lui sont adressées;

pour ces motifs,

il est proposé par Mme Monic Pichette, conseillère, et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité inscrive M. Émile Brassard à ce souper, moyennant les frais d'inscription de 125 \$.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles au poste 02 11000 970.

## 4. FINANCES

### 4.1 Comptes à payer

#### 2015-22 COMPTES À PAYER

Il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et résolu à l'unanimité





QUE le conseil municipal autorise les dépenses et le paiement des dépenses, dont les chèques portent les numéros 6 386 à 6 436 inclusivement, pour un montant total de 105 607,03 \$, les paiements automatiques pour un montant totalisant 4 252,68 \$ et les salaires et charges sociales pour la somme de 23 926,83 \$.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles.

#### 4.2 Modification à la résolution 2014-298

##### 2015-23 MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 2014-298

ATTENDU QUE la résolution numéro 2014-298 prévoyait la fermeture de la marge de crédit numéro 4 associée au compte 80 181, ainsi que la fermeture d'autres comptes et marges de crédits;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite conserver cette marge de crédit ouverte; pour ces motifs,

il est proposé par Monic Pichette, conseillère, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil modifie la résolution afin de retirer la marge de crédit numéro 4 et conserve celle-ci ouverte.

#### 4.3 Vente pour taxes de l'année 2015

##### 2015-24 VENTE POUR TAXES DE L'ANNÉE 2015

ATTENDU QUE la liste des immeubles pour arrérages de taxes à l'exercice financier 2014 et des exercices antérieurs et impayés au 15 mars 2014 a été déposée à la table du conseil;

pour ce motif,

il est proposé par M. Yvon Laviolette, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte la liste déposée et demande à la directrice générale, en date du 2 février 2015, de transmettre une lettre recommandée à tous les propriétaires qui ont des arrérages dans leur compte de taxes pour les années 2012, 2013 et 2014, dont le montant est supérieur à 150 \$ au 15 mars 2014. On demande à la directrice générale d'indiquer aux propriétaires que leur compte porte intérêt à 12 % et que des frais de 15 \$ sont établis;

QUE la vente pour taxes occasionne des frais exigés par la MRC de Lotbinière;

QUE l'on transmette les dossiers de vente pour taxes à la MRC de Lotbinière dans les délais requis, de toutes les propriétés dont le montant dû à la Municipalité est supérieur à 150 \$ et que, aux taxes 2012, 2013 et 2014, seront ajoutées celles de 2015.

#### 4.4 Refinancements des règlements d'emprunts par billets en date du 10 février 2015 au montant de 469 500.00 \$ en vertu des Règlements d'emprunt 98-389, 2009-543 et 2013-583

##### 2015-25 REFINANCEMENTS DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS PAR BILLETS EN DATE DU 10 FÉVRIER 2015 AU MONTANT DE 469 500 \$ EN VERTU DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 98-389, 2009-543 ET 2013-583

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly souhaite emprunter par billet un montant total de 469 500 \$ :





Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
98-389	22 100 \$
98-389	125 200 \$
98-389	51 600 \$
98-389	12 000 \$
2009-543	196 800 \$
2013-583	61 800 \$

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly aura, le 9 février 2015, un montant de 147 300 \$ à renouveler sur un emprunt original de 270 300 \$, pour une période de 5 ans, en vertu du règlement numéro 98-389;

ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu duquel desquels ces billets sont émis;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU' un emprunt par billet au montant de 469 500 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 98-389, 2009-543 et 2013-583 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 10 février 2015;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2016</b>	<b>50 400 \$</b>
<b>2017</b>	<b>51 900 \$</b>
<b>2018</b>	<b>53 400 \$</b>
<b>2019</b>	<b>55 100 \$</b>
<b>2020</b>	<b>56 600 \$ (à payer en 2020)</b>
<b>2020</b>	<b>202 100 \$ (à renouveler)</b>

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 10 février 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 2009-543 et 2013-583, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly emprunte 147 300 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets, pour un terme additionnel de 1 jour au terme original du Règlement 98-389.





**4.5 Octroi pour le refinancement des règlements d'emprunts au montant de 469 500 \$**

**2015-26 OCTROI POUR LE REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS AU MONTANT DE 469 500 \$**

Il est proposé par Mme Line Boisvert, conseillère, et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly accepte l'offre qui lui est faite de **Financière Banque Nationale Inc.** pour son emprunt par billets en date du 10 février 2015 au montant de 469 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 98-389, 2009-543 et 2013-583. Ce billet est émis au prix de **98.52600 \$** CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

<b>50 400 \$</b>	<b>1.65 %</b>	<b>10 février 2016</b>
<b>51 900 \$</b>	<b>1.75 %</b>	<b>10 février 2017</b>
<b>53 400 \$</b>	<b>1.85 %</b>	<b>10 février 2018</b>
<b>55 100 \$</b>	<b>2.00 %</b>	<b>10 février 2019</b>
<b>258 700 \$</b>	<b>2.15 %</b>	<b>10 février 2020</b>

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci;

**5. LOISIRS**

**5.1 Autorisation d'appel d'offres pour un mur de traverse et un mur d'escalade**

**2015-27 AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR UN MUR DE TRAVERSE ET UN MUR D'ESCALADE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly planifie la construction d'un mur d'escalade et d'un mur de traverse en partenariat avec l'école La Clé d'Or et la Caisse Desjardins du Cœur de Lotbinière;

ATTENDU QUE lors d'une séance de travail, la directrice générale par intérim a déposé auprès des membres du conseil municipal le devis concernant la construction du mur d'escalade et du mur de traverse;

ATTENDU QUE le conseil municipal a accepté le devis tel que présenté;

pour ces motifs,

il est proposé par Mme Monic Pichette, conseillère, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale à procéder à un appel d'offres sur invitation concernant ladite construction;

**5.2 Approbation du plan d'action MADA/FAMILLE**

**2015-28 APPROBATION DU PLAN D'ACTION MADA/FAMILLE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly s'est engagée dans le processus d'élaboration d'une politique s'inscrivant dans le cadre de la démarche MADA, de même qu'une politique familiale;

ATTENDU QUE le comité MADA/FAMILLE a remis au conseil municipal le plan d'action prévu dans le cadre de cette démarche;





pour ces motifs,

il est proposé par Mme Line Boisvert, conseillère, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte la politique familiale et la politique MADA (Municipalité amie des aînés).

### 5.3 Demande d'appui au Fest Diez

#### 2015-29 DEMANDE D'APPUI AU FEST DIEZ

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly a reçu une demande de commandite par les organisateurs du Fest Diez;

ATTENDU QUE les organisateurs ont également demandé le prêt de matériel, la publication de l'évènement dans le Trait d'union, ainsi que la fermeture de la rue afin d'assurer la sécurité;

pour ces motifs,

il est proposé par Mme Monic Pichette, conseillère, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal appuie l'organisation du Fest Diez et accorde une subvention d'un montant de 500 \$;

QUE le conseil municipal réponde favorablement aux autres demandes de l'organisation.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles au poste 02 11000 970.

## 6. URBANISME

### 6.1 Adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement visant à modifier le Règlement de zonage 97-367 afin d'ajouter l'usage postes d'essence dans la zone CBa 115

#### 2015-30 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 97-367 AFIN D'AJOUTER L'USAGE POSTES D'ESSENCE DANS LA ZONE CBa 115

## PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

---

### ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 97-367 AFIN D'AJOUTER L'USAGE POSTES D'ESSENCE DANS LA ZONE CBa 115

---

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly a adopté et fait approuver par ses électeurs le Règlement de zonage 97-367, qui est entré en vigueur le 2 mars 1998;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite modifier le Règlement de zonage 97-367 de la Municipalité afin de permettre l'usage *postes d'essence* dans la zone Cba 115 (entrée du village/rue de l'Église), telle qu'identifiée sur le Plan de zonage de la Municipalité;

ATTENDU QUE une demande de modification au règlement de zonage, de ce type, a été faite à la municipalité;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a dûment été donné M. Émile Brassard, conseiller, à la séance du conseil du 1<sup>er</sup> décembre 2015;







ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation aura lieu le 2 mars 2015, à compter de 20 h, au centre communautaire situé au 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Émile Brassard, conseiller, et résolu à l'unanimité

IL EST EN CONSÉQUENCE décrété par le présent projet de règlement :

#### ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### ARTICLE 2

Le Règlement de zonage 97-367, tel que modifié par tous ces amendements, est de nouveau modifié par le présent règlement.

#### ARTICLE 3

L'article 10 (Tableau I) intitulé *Usages et bâtiments permis par zone* du Règlement de zonage 97-367 de la Municipalité est modifié de façon à ajouter un point I vis-à-vis *postes d'essence* pour la zone CBa 115, sur le tableau prévu à cette fin.

#### ARTICLE 4

Avec ajout de la note \* Cet usage est contingenté au nombre de 1 dans toute la zone.

#### ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Saint-Antoine-de-Tilly, ce \_\_\_\_\_ 2015

\_\_\_\_\_  
Christian Richard  
Maire

\_\_\_\_\_  
Claudia Daigle  
Directrice générale

#### 6.2 Avis de motion (concernant l'adoption d'un règlement visant à modifier le Règlement 98-383-1 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Municipalité)

#### AVIS DE MOTION (CONCERNANT L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT 98-383-1 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE DE LA MUNICIPALITÉ)

Avis de motion est donné par M. Émile Brassard, conseiller, qu'à une séance ultérieure, un règlement sera adopté par le conseil municipal visant à modifier le Règlement 98-383-1 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Municipalité afin d'intégrer un chapitre relatif aux zones commerciales identifiées au règlement de zonage.

#### 6.3 Avis de motion (concernant l'adoption d'un règlement visant à modifier le Règlement 97-367 sur le zonage de la Municipalité)

#### AVIS DE MOTION (CONCERNANT L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT 97-367 SUR LE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ)

Avis de motion est donné par M. Émile Brassard, conseiller, qu'à une séance ultérieure, un règlement sera adopté par le conseil municipal visant à modifier le Règlement 97-367 sur le zonage de la Municipalité afin d'amender la note (4) du tableau I intitulé *Usages et bâtiments principaux permis par zone*.







**7. VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

**8. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2015-31 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Monic Pichette, conseillère, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal lève la séance, il est 20 h 40.

Je, Christian Richard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal du Québec.

---

Christian Richard  
Maire

---

Claudia Daigle  
Directrice générale



Liste des chèques de janvier 2014 :

Prendre note que les chèques qui étaient sur la liste de compte de décembre 2014 portent les numéros 6362 à 6385

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

Aucun

PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES:

		PR
Hydro Québec - pont	60.12 \$	1323
Vidéotron - local des fermières	33.75 \$	1324
Bell Mobilité - cellulaires	352.95 \$	1325
Hydro Québec - centre communautaire	1 767.01 \$	1326
Hydro Québec - enseigne	19.84 \$	1327
Hydro Québec - éclairage public	874.23 \$	1328
Telus - mairie, bibliothèque et internet	922.29 \$	1329
Vidéotron - local sportif	121.79 \$	1330
Vidéotron - caserne	100.70 \$	1331

COMPTES POUR JANVIER 2015:

**Accomodation & Mécanique 132 inc.:**

Achat divers mairie (eau, lait, sac de poubelles) voirie (lave-vitre) - 129.73 \$		
Achat divers centre communautaire (limonade) - 37.36 \$	223.16 \$	6386
Achat divers (service incendie) - 56.07 \$		

ATPA (Association des travaux publics d'Amérique) - formation (comment prolonger la durée de vie d'une conduite d'aqueduc en contrôlant la corrosion interne et externe)	57.49 \$	6387
Baron, Gaétan - frais de déplacement	28.49 \$	6388
Beaudoin, Emmanuel - honoraires/activité hiver 2015 (cours de soccer intérieur)	150.00 \$	6389
Beauvais Truchon - honoraires professionnels (consultations générales - urbanisme)	373.67 \$	6390

**Bernier, Gilles:**

Rés: 2013-11 - service d'entretien bibliothèque, mairie et édifice du 955 de l'Église (janvier) et traitement plancher gymnase	1 184.24 \$	6391
--	-------------	------

**Excavation St-Antoine 1985 inc.:**

Rés.: 2011-209 - contrat de déneigement (chemins) février 2015 - 23 178.96 \$		
Travaux/bris - station de pompage/rue des Jardins (à facturer) - 215.58 \$		
Recherche fuite d'eau/station de pompage/rue des Jardins - 215.58 \$		
Abrasifs - 4 426.54 \$	28 036.66 \$	6392
Réseau Biblio - Quote-part CRSBP - tarification 2015	7 382.50 \$	6393
Biolab - analyse de l'eau	131.07 \$	6394

**CIMA:**

Rés.: 2014-186 - Honoraires professionnels pour l'accompagnement de l'étape avant-projet/ assainissement des eaux usées - 717.44 \$		
Rés.: 2014-276 - Honoraires professionnels pour le volet surveillance de chantier dans le cadre du projet de réalisation de la station de pompage/rue des Jardins - 3 305.53 \$	4 022.97 \$	6395
Côté, Benoît - honoraires/activité hiver 2015 (cours d'anglais - 1e versement)	240.00 \$	6396
Désy, Claude - comité consultatif d'urbanisme (réunion le 26 janvier 2015)	35.00 \$	6397
Document Express - enveloppes et papier	761.72 \$	6398
Dolbec, Diane - honoraires/activité hiver 2015 (cours de yoga - 1e versement)	300.00 \$	6399
Dumont, Guylaine - honoraires/activité hiver 2015 (cours de mini-volleyball - 1e versement)	180.00 \$	6400

**Ferme des Jumeaux Lamontagne:**

Rés.: 2014-263 - contrat de déneigement des rues et stationnements	7 864.29 \$	6401
Gendreau, Andrée - comité consultatif d'urbanisme (réunion le 26 janvier 2015)	35.00 \$	6402

**Hébert, Marjolaine:**

Honoraires/activité hiver 2015 (cours de création vidéoclip - 1e versement) - 157.48 \$		
Honoraires/activité hiver 2015 (cours de dessin/pastel - 1e versement) - 395.33 \$	552.81 \$	6403
Info Page - téléavertisseurs service incendie (janvier 2015)	223.74 \$	6404

Solutions Kubix - appel de service (vérification batterie back up - nettoyage poste)	181.65 \$	6405
Lafleur, Pierre-Yves - entretien de site Internet - publicité (janvier 2015)	100.00 \$	6406
Laforest Nova Aqua - rés.: 2014-251 - recherche en eau souterraine/Secteur 3/travaux exploratoires préliminaires	1 796.48 \$	6407
Laliberté, Daniel - remboursement dépôt de garantie	200.00 \$	6408
Lavery - pour services professionnels /dossier: Ghislain Daigle	1 840.69 \$	6409
Lévesque, Tanya - honoraires/activité hiver 2015 - cours d'anglais pour adultes - 1e versement)	390.00 \$	6410
Marchildon, Pierre - remboursement de factures (lampe de projecteur)	284.85 \$	6411
Martin & Lévesque inc. - t-shirt incendie	35.53 \$	6412
<b>MRC de Lotbinière:</b>		
<i>Quote-part (enfouissement sanitaire) - 5 083.62 \$</i>		
<i>Quote-part (évaluation foncière) - versement d'avril 2014 pas effectué - 6 211.05 \$</i>		
<i>Quote-part (évaluation foncière) - 12 762.06\$ \$</i>	24 056.73 \$	6413
Municipalité de Sainte-Croix - intervention / entraide	956.51 \$	6414
Municipalité de Saint-Apollinaire - intervention / entraide	750.15 \$	6415
Petite caisse - frais de poste et autres	150.00 \$	6416
Nadeau, Johanne - rés.: 2014-75 - entretien bureau de poste (janvier 2015)	300.00 \$	6417
<b>Normand Côté entr. électricien :</b>		
<i>Remplacer compteur/station pompage (Les Fonds) - 275.60 \$</i>		
<i>Réparer fil triplex lumières (patinoire) - 222.12 \$</i>	497.72 \$	6418
Novicom 2000 inc. - location radios portatifs (service incendie)	582.92 \$	6419
PG Solutions - logiciel Première Ligne (3e versement)	659.19 \$	6420
Sylvie Plamondon Pilates - honoraires/activité hiver 2015 (cours Pilates - 1e versement)	780.00 \$	6421
Previmed inc. - remplissage oxygène cylindre	8.95 \$	6422
Productions Marcel Lefebvre inc. - remboursement facture (rés.: 2014-212 - demande d'indemnisation pour dommages)	1 519.92 \$	6423
<b>Quincaillerie 2000 inc.:</b>		
<i>Grattoir neige pour la patinoire - 119.30 \$</i>		
<i>Pomme de douche, crochet (centre communautaire) - 23.43 \$</i>	142.73 \$	6424
<b>Quincaillerie Maurice Hamel &amp; Fils inc.:</b>		
<i>Chlore, réservoir, drain, pièce réservoir - 163.33 \$</i>		
<i>Cylindre propane, tape électrique - 13.07 \$</i>	176.40 \$	6425
<b>Gaudreau Environnement inc.:</b>		
<i>Ajustement de carburant - 88.16 \$</i>		
<i>Calendriers de collecte 2014 - 633.28 \$</i>		
<i>Collecte récupération, déchets, encombrants - 8 573.98 \$</i>	9 295.42 \$	6426
Rest'Actif - honoraires/activité hiver 2015 (séances de conditionnement physique et de stretching et tonus - 1e versement)	931.30 \$	6427
Rousseau, Yves - comité consultatif d'urbanisme (réunion le 26 janvier 2015)	35.00 \$	6428
SADC - inscription (maire) pour déjeuner-conférence	30.00 \$	6429
Simard, Daniel - rés.: 2013-179 - service d'entretien ménager au centre communautaire (janv.) et entretien sur demande (locations de salle)	285.00 \$	6430
Association Soccer Lotbinière - ajustement 2014 et paiement saison 2015 /ligue de soccer	6 628.28 \$	6431
Soudure GR enr. - pièces de borne fontaine	54.62 \$	6432
Stelem - lance de plastique (patinoire)	45.99 \$	6433
Tardif, Josiane - honoraires/activité hiver 2015 - cours de taekwondo - 1e versement)	675.00 \$	6434
Trafic Contrôle F.M. - entretien du réseau d'éclairage public (janvier 2015)	293.54 \$	6435
Les éditions Wilson & Lafleur inc. - abonnement 2015 (code municipal)	139.65 \$	6436
	<b>109 859.71 \$</b>	
<b><u>Salaires et contributions de l'employeur:</u></b>		
Paie du 28 décembre 2014 au 10 janvier 2015 (payable le 15 janvier 2015)	<b>9 341.28 \$</b>	
Paie du 11 au 17 janvier 2015 (payable le 29 janvier 2015)	<b>9 905.62 \$</b>	
Paie des élus (janvier 2015)	<b>4 679.93 \$</b>	
<i>Année 2015</i>		